



DECLARATION LIMINAIRE
CHSCT-13 / 27 SEPTEMBRE 2019

La tentative de suicide de Mme Vedrine a suscité une vive émotion dans la communauté éducative. La séance extraordinaire du CHSCT du 16 septembre dernier en a longuement débattu. La volonté énoncée d'une réelle « prise en compte des RPS par les IEN et les personnels de direction » nous semble un premier pas utile, mais ne saurait suffire en soi. L'UNSA demande donc des réponses aux avis formulés le 16 septembre et des précisions sur les modalités de l'enquête du CHSCT devant être menée. Sur le fond, les représentants de l'UNSA, sans vouloir instruire à charge, soulignent que l'accumulation des problèmes sur certaines circonscriptions ne peut perdurer, la santé des personnels étant en jeu.

Par ailleurs, lors de l'instance du 28 Mars 2019, nous soulignons la nécessité de décisions urgentes pour le collège de Versailles. Celui-ci a fait l'objet d'une visite d'établissement, en décembre 2017. Les avis votés par le CHSCT-13, suite à cette visite, ne sont plus opératoires actuellement, et devraient donc être revus. Le récent dépôt de nombreuses fiches DGI vient souligner cette urgence. L'UNSA demande donc que cet établissement fasse l'objet d'une nouvelle visite.

Les récents événements survenus à l'école de La Pauline reposent la question de la sécurité des écoles marseillaises. A ce titre, les représentants de l'UNSA ne peuvent que regretter que, contrairement aux engagements pris lors du GT conditions de travail des directeurs d'école du 24 Mai, la présentation du compte-rendu de l'enquête conduite par l'Administration sur l'état actuel des écoles de Marseille ne soit pas inscrite à l'ordre du jour de cette réunion. Nous en demandons communication.

L'épisode de canicule de Juin 2019 pose la question de l'équipement des écoles. L'UNSA demande qu'un état des lieux soit fait, dans chaque commune, des risques de températures élevées et des moyens d'y remédier.

Le protocole « punaises de lit » débattu dans cette instance le 28 Mars, a été finalisé par la Mairie de Marseille. Il s'applique donc désormais et nous avons pu constater que ce protocole comporte des procédures inadaptées sur lesquelles nous souhaiterions revenir.

Enfin, les représentants de l'UNSA tiennent à signaler que l'allégement des tâches administratives des directeurs d'école reste à concrétiser : nous attendons la réunion d'un groupe de travail sur cette question pour de réelles avancées. Faute de quoi, nous craignons d'avoir à connaître d'autres drames comme celui de l'académie de Créteil.